



# MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Marine nationale  
Direction Centrale du Service de  
Soutien de la Flotte

Paris, le 28 juillet 2025  
N° 2025-12716/ARM/DCSSF/SDA/CT/NP

## MODIFICATIF n°01

### **Décision du 2 juin 2025 portant délégation de signature en matière d'actes d'exécution des marchés publics (direction centrale du service de soutien de la flotte)**

#### **La directrice centrale du service de soutien de la flotte**

Vu :

- le code général de la propriété des personnes publiques ;
- le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement (modifié) ;
- le décret n° 2000-585 du 28 juin 2000 fixant les attributions du service de soutien de la flotte (modifié) ;
- l'arrêté du 28 juin 2000 portant organisation du service de soutien de la flotte (modifié) ;
- l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités centrales en droit de la commande publique publié au JORF du 7 décembre 2023 ;

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1 de la décision n°2025-91328 /ARM/DCSSF/SDA/CT/NP du 2 juin 2025 est modifié comme suit pour les délégataires à compter du 1<sup>er</sup> août 2025 :

- la mention : « CA Laurent Bechler, directeur du service de soutien de la flotte de Toulon » est remplacée par :  
« CA Fabrice Bornet, directeur du service de soutien de la flotte de Toulon, ICT Laurent Michoux responsable d'opération du service de soutien de la flotte de Toulon ».

#### **Article 2 :**

Le présent modificatif sera publié sur le site internet suivant : [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr)

L'ingénieure générale de l'armement hors classe Cécile Sellier,  
directrice centrale du service de soutien de la flotte

ORIGINAL SIGNÉ